

1962 - 2012

50 ANS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN BELGIQUE

Si les autorités publiques orientent depuis des siècles la localisation des activités et l'urbanisme, la Loi organique du 29 mars 1962 constitue un des fondements de l'aménagement du territoire belge. Cette législation a connu des évolutions importantes, différenciées selon les trois Régions.

Organisé en partenariat avec l'Administration wallonne (DGO4) et la Chambre des urbanistes de Belgique (CUB), le colloque permettra à l'ensemble des professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme d'intégrer les assises de la prochaine réforme du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE).

La genèse et l'évolution d'un demi-siècle d'aménagement du territoire en Belgique seront présentées sous cet angle de mise en perspective contemporaine. Des acteurs wallons compléteront cette approche en s'exprimant de manière dynamique et visuelle sur l'évolution du cadre légal. L'important travail d'évaluation du CWATUPE sera présenté en fin de colloque, avant la clôture par le Ministre wallon de l'Aménagement du territoire.

Jeudi 29.03.2012

BILAN DE 50 ANS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN BELGIQUE

- 08:45 Accueil et café
- 09:00 Accueil et Présidence Bruno Clerbaux, *Président de la CUB*
- 09:10 Genèse et Loi de 62 par Pierre Laconte, *Urbaniste*
- 09:25 Loi de 70 et mise en place du système de planification par Francis Haumont, *Professeur extraordinaire UCL*
- 10:00 Evolutions en Flandre par Pieter van den Broeck, *KUL-ASRO*
- 10:30 Pause café
- 11:00 Evolution à Bruxelles par Benoit Périlleux, *Cabinet du Ministre-Président Picqué (Bruxelles-Capitale)*
- 11:30 Evolution en Wallonie par Ghislain Geron, *Directeur Général a.i., SPW-DGO4*
- 12:00 Questions-réponses
- 12:30 Repas

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU CADRE LÉGAL EN WALLONIE

ANIMATEUR : **Jacques Bredael**

- 14:00 Méthodologie de l'évaluation par Michel Dachelet, *Cabinet du Ministre Henry*
- 14:15 Point de vue illustré des acteurs sur l'évolution de la législation et sur leurs attentes pour l'avenir
- 15:10 Conclusions de l'évaluation du CWATUPE par Perspective consulting
- 15:40 Questions-réponses
- 16:10 Clôture du colloque par Philippe Henry, *Ministre de l'Aménagement du territoire (Wallonie)*
- 16:30 Gâteau des 50 ans et drink de clôture